

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SÉANCE DU 25 AVRIL 2014

Le 25 avril 2014, le Conseil municipal de la commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Eric GATINEAU, Martine BONNEFOY, Bernard VELLET, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Martine BONNEFOY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS

Procurations : Martine BONNEFOY donne procuration à Pierre BOS

Odile COCHETEL donne procuration à Sandrine BERBEZY

Sylvie COURTOIS donne procuration à Pierre HEBRARD

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation :

18 avril 2014

Secrétaire de séance :

Pierre BOS

TAUX D'IMPOSITION 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les **taux d'imposition** de l'année 2013, à savoir :

✚ **taxe d'habitation** : 10,90 %

✚ **taxe foncière (bâti)** : 14,90 %

✚ **taxe foncière (non bâti)** : 78,40 %

Voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2014 : COMMUNE

Le Conseil municipal, après délibération, approuve le budget comme suit :

Budget COMMUNE

✚ Section d'exploitation

➤ Dépenses : 826 191 €

➤ Recettes : 826 191 €

✚ Section d'investissement

➤ Dépenses : 1 173 451 €

➤ Recettes : 1 173 451 €

Voté à l'unanimité.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE DURTOL-CHANAT-NOHANENT-SAYAT : DEMANDE DE SUBVENTION 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'allouer une **subvention de 200 €** et autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant

Voté à l'unanimité.

COMPTABLE DU TRESOR : INDEMNITE DE CONSEIL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

✚ de **demande le concours du Receveur municipal** pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

✚ **d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,**

✚ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Valérie BOISSARD, Receveur municipal.

Voté à l'unanimité.

LOCATION : AUGMENTATION LOYER - 10 RUE DES VARDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter le loyer de **0.60 %** à partir du 1^{er} septembre 2014, soit un **loyer mensuel de 231,38.**

Voté à l'unanimité.

LOCATION : AUGMENTATION LOYER – 5 PLACE DE L'ARBRE COMMUN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter le loyer de **0.60 %** à partir du 1^{er} novembre 2014, soit un **loyer mensuel de 217.93 € auquel s'ajoute le loyer trimestriel de 63.98 € pour le garage**

Voté à l'unanimité.

LOCATION : AUGMENTATION LOYER - 1 AVENUE DES VOLCANS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter le loyer de **0.69 %** à partir du 1^{er} août 2014, soit un **loyer mensuel de 199.32 €**

Voté à l'unanimité.

LOCATION : AUGMENTATION LOYER – 15 RUE DE LA PRADE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter le loyer de **0.60 %** à partir du 1^{er} septembre 2014, soit un **loyer mensuel de 309.88 € et 37.05 €** pour le garage.

Voté à l'unanimité.

COMMISSION LOCALE CHAINE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE : DESIGNATION DES DELEGUES

Le conseil municipal, ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, désigne **Monsieur Pierre BOS en qualité de délégué titulaire** et Monsieur Jean-Maurice HEINRICH en qualité de délégué suppléant.

Voté à l'unanimité.

URBANISME : RAVALEMENTS DE FAÇADES SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré décide de *soumettre les projets de ravalements de façades à déclaration préalable.*

Voté à l'unanimité.

ONF : DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2014

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2014, les destinations suivantes :

LA VENTE :

Forêt	Nature de Coupe	Surface à parcourir (ha)	Parcelle(s)	Propositions*
Sectionnelle de chanat	irrégulier	33.20	4 résineux	Façonné

LA DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES :

Forêt	Nature de Coupe	Surface à parcourir (ha)	Parcelle(s)	Propositions *
Sectionnelle de chanat	irrégulier	33.20	4 feuillus	Façonné

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement...). Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit.

Voté à l'unanimité.

TRAVERSE DE BOURG : AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 9 septembre 2013, l'assemblée a attribué le marché de travaux du projet de « **Traverse de bourg** » à l'Entreprise COLAS.



Suite à l'avancement des travaux, Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires à prévoir.

- Réfection RD 90 (avance faite au Conseil général)	19 427.50 € HT
- Bouches à incendie remises aux normes	10 900 € HT
- Changement des compteurs d'eau (pose en extérieur)	16 195 € HT
- Enrobé rue des Vardis et des Jardins	16 245 € HT

Le marché initial est donc modifié comme suit :

ATTRIBUTAIRE	MARCHE AVANT AVENANT	AVENANT	MARCHE APRES AVENANT
COLAS	771 325.97 € HT	N°1 <u>62 767.50 € HT</u>	834 093.47 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

-  approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce dernier,
-  donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'assurer l'exécution de la présente décision.

Voté à l'unanimité.

COMMISSIONS COMMUNALES DIVERSES

Monsieur le maire rappelle qu'il y a lieu d'instaurer les commissions communales chargées d'étudier divers dossiers afin de proposer des solutions au conseil municipal, (sans avoir de pouvoir de décision).

Le conseil municipal, ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide que chaque commission sera constituée comme suit :

	Agriculture et forêts	Animation	CCAS	Cadre de vie, environnement	Communication	Gestion, Finances	Urbanisme
Vice-présidents	HEBRARD Pierre	TOURATIER Jean-Yves	COCHETEL Odile & BERBEZY Sandrine	COURTOIS Sylvie & MATTE Michel	GATINEAU Eric	MATTE Michel	BONNEFOY Martine & DEAT-BLEUZE Catherine
Elus membres de la Commission	BOS Pierre	BERBEZY Sandrine		BOS Pierre	COURTOIS Sylvie	BOS Pierre	HEBRARD Pierre
		FOURNIER Chantal		DEAT-BLEUZE Catherine	TOURATIER Jean-Yves	BONNEFOY Martine	PESEZ Bernard
				MICHOUX Catherine		HEBRARD Pierre	VELLET Bernard
Membres	BONNEFOY Pierre	BOUDOU Jacqueline	BOS Madeleine	AUBERT Richard	FAURE Christine	CHEVALIER Michel	AUBERT Richard
	HENRY Jean-Louis	COURRIEU Paul	BOUDOU Jacqueline	BARDON Dominique	FAVEYRIAL Laetitia	COURRIEU Paul	BARDON Dominique
	HEURTEUR Céline	LE MOINE Jean-Pierre	LEVRAY Elodie	CHEMEL Brigitte	HEURTEUR Céline	DALMAS Gaston	COURRIEU Paul
	LESME Laurent	LESIEUR Aude	ONDET Bernadette	DALMAS Danièle	LESIEUR Aude	FAURE PHILIPPE	DILLIES Benoît
	MARTIN Fabrice	RAGE Jean-Marc	BOULICOT Christine	HEBRARD Brigitte	LEVRAY Elodie	HENRY Jean-Louis	FAURE Christine
	SAINTEMARIE Didier	SAINTEMARIE Didier		HEINRICH Régine	MONIER Dolores	HEURTEUR Céline	FAURE Philippe
	TOURRETTE Gérard			JADEAU Chrystelle	QUEYRIAUX Michel	MOLLE Renaud	FAVEYRIAL Maurice
				LAPOUGE André	ROUGIER Catherine	TOURRETTE Monique	HEBRARD Brigitte
				LAURADOUX Emmanuelle	VOGT Dominique		JADEAU Chrystelle
				LEVRAY Elodie			LAURADOUX Emmanuelle
Membres				MURATON Jacqueline			MARTIN Fabrice
				ONDET Marjolaine			MURATON Jacqueline
				PICHON Eric			PAQUET Pascal
				RAGE Jean-Marc			PICHON Eric
				ROUGIER Catherine			VOGT Dominique
				SAINTEMARIE Didier			
				TOURRETTE Gérard			
				VOGT Lydie			

Voté à l'unanimité.